

## Combien d'immigrés en France ?

### Moins de 10 % de la population

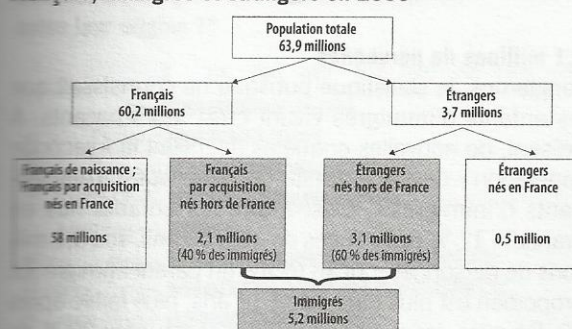
L'Insee estime que 8,4 % des habitants de la métropole sont immigrés. Leur nombre est passé de 4 millions en 1982 à 5,2 millions en 2008, soit un tiers de plus en 25 ans. Cette augmentation est deux fois plus rapide que celle de la population native.

Même arrondi à 10 %, ce taux reste pourtant inférieur à celui de nombreux pays industrialisés : Suisse (23 % d'immigrés en 2008), Australie et Canada (21 %), Autriche (16 %), Espagne et États-Unis (14 %), Allemagne (13 % sans les « Allemands ethniques » venus de l'Est). La France est proche des Pays-Bas et du Royaume-Uni, loin des deux extrêmes que sont les pays du Golfe (70 % d'immigrés dans les Émirats!) et certains « géants démographiques » comme le Japon (1,7 % seulement), l'Inde (0,4 %) ou le Brésil (0,4 %).

### Les enfants d'immigrés ne sont pas des immigrés

En France comme ailleurs, la pyramide des âges des immigrés a la forme étrange d'une toupie ou d'un as de pique, presque vide à la base. La raison en est simple : les enfants d'immigrés, s'ils sont eux-mêmes nés en France, ne sont pas des immigrés. Ils n'ont franchi aucune frontière. Il convient de les compter, mais à part. Ils représentent 3,1 millions de personnes (adultes de 18 à 50 ans).

### Français, immigrés et étrangers en 2008



Source : Insee, Recensement de la population 2008, France entière.

### Le retour des colonies

Depuis les années 1990, le sud de l'Europe attire des migrants de toutes origines (Ukraine, Roumanie, Albanie, Maroc, Colombie, Équateur, Brésil, corne de l'Afrique...). L'ensemble de la migration vers l'Union européenne s'est donc diversifiée.

Mais c'est l'inverse en France : depuis le tarissement des migrations ibériques (Espagne et Portugal), la part des ex-colonies du Maghreb et d'Afrique noire s'est renforcée, dans les flux d'entrée comme dans la population recensée.

### La génération « 1,5 »

Un sociologue américain, Alejandro Portes, a créé l'expression « génération 1,5 » pour désigner les enfants d'immigrés qui ont migré dans leur enfance. Cette génération est marquée à la fois par le milieu d'origine et la société où elle a été scolarisée.



## Combien de « secondes générations » ?

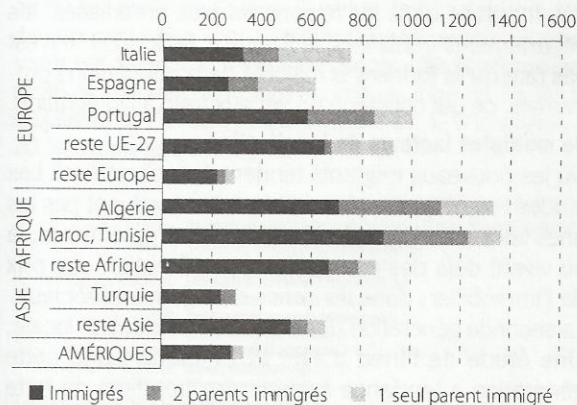
### 3,1 millions de personnes

Longtemps, la statistique publique ne connaissait que les enfants d'immigrés vivant chez leurs parents. À présent, de nouvelles enquêtes décrivent la « seconde génération » devenue adulte (appelée aussi « descendants d'immigrés », c'est-à-dire les enfants nés en France) : 11 % des adultes de 18 à 50 ans, soit 3,1 millions de personnes, ont au moins un parent immigré. La proportion est plus forte avant 18 ans, plus faible après 50. Réunion, les deux générations regroupent 20 % de la population adulte vivant en métropole.

### Des enquêtes pour les connaître

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) autorise les enquêtes anonymes de la statistique publique et des instituts de recherche à inclure des questions sur le pays de naissance et la nationalité à la naissance des deux parents de la personne interrogée. Cela permet d'identifier les enfants d'immigrés. Les enquêtes ont porté sur différents domaines : Mobilité des immigrés (1992), Famille (1999), Emploi (2003), Formation et qualification (2004), Logement (2006), Trajectoires et origines (2008) ou les enquêtes Générations menées à la sortie du système scolaire. La France comble ainsi son retard sur d'autres pays européens.

### Combien d'immigrés et d'enfants d'immigré(s) selon leur origine ?\*



\* En milliers, France métropolitaine, 2008.

Source : Ined/Insee, Enquête Trajectoires et origines, 2008.

### Plus de seconde génération et de mixité dans les anciens courants migratoires

» » Dans les migrations de longue date aujourd'hui très ralenties (Italie, Espagne), beaucoup de parents sont déjà décédés : les adultes de la seconde génération sont plus nombreux, avec une majorité d'enfants de couples mixtes (un parent immigré, l'autre né en France). À l'opposé, les courants venus récemment de Turquie, d'Afrique de l'Ouest, d'Europe orientale ou d'Amérique comptent encore peu d'adultes de la seconde génération et très peu issus de couples mixtes. Entre ces deux extrêmes, les courants migratoires d'ancienneté moyenne, venus du Portugal et d'Algérie, occupent une position intermédiaire.





## Où vivent les immigrés ?

### Fort déséquilibre régional

La concentration des immigrés et de leurs familles est très marquée dans les régions les plus urbanisées, les départements frontaliers, le Rhône et le Sud-Est. Il n'est pas rare qu'ils forment la majorité de la population communale, ce qui constitue un sérieux frein à l'intégration.

### De multiples facteurs de localisation

Où les nouveaux migrants tendent-ils à s'installer ? Les études livrent quatre réponses qui ne s'excluent pas les unes les autres : dans les bassins riches en emplois ; là où vivent déjà des compatriotes ; en fonction des prix de l'immobilier ; dans les zones de logements sociaux. La seconde génération desserre la concentration locale. Une étude de l'Ined d'avril 2011 montre que cette génération a tendance à quitter les quartiers de forte immigration.

### La ségrégation, un phénomène encore peu étudié

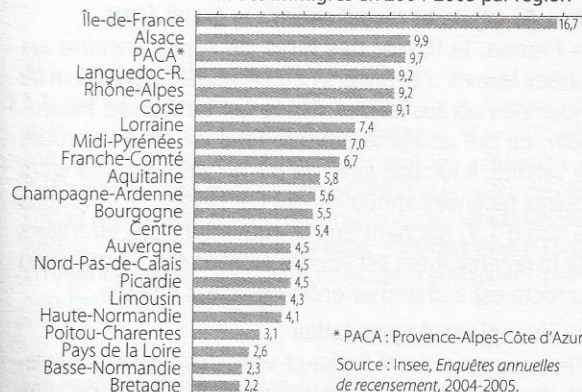
Ces quatre facteurs de localisation varient selon la situation familiale, la charge d'enfants, l'ancienneté du séjour et la situation économique. Il faut les démêler avant de conclure à une « ségrégation spatiale », voire à une « discrimination ». Mais ces analyses sont encore rares en France, tant l'accès aux données fines du recensement reste difficile.



### Une répartition inégale selon les régions

12 % des immigrés turcs vivent en Alsace, 35 % des immigrés comoriens en Paca, 70 % des immigrés d'Afrique de l'Ouest en Île-de-France. Du coup, la part des immigrés dans la population varie fortement dans l'espace. Le maximum est atteint en Seine-Saint-Denis : 39 % d'immigrés et 36 % d'enfants d'immigrés, soit un total de 75 %. La moyenne de l'Île-de-France avoisine 17 % d'immigrés et 20 % d'enfants d'immigrés.

Part des immigrés en 2004-2005 par région



### Une immigration concentrée dans les quartiers précaires

Selon une enquête de l'Insee et de l'Ined (2008), 45 % des immigrés du Maghreb, de Turquie et d'Afrique subsaharienne vivent dans des quartiers précaires (c'est-à-dire les 10 % de quartiers les plus touchés par le chômage). Le taux commence à reculer pour la seconde génération (37 %). Il est inférieur à 10 % pour les Français nés de parents français.





## Comment les flux migratoires sont-ils mesurés ?

### 80 millions de visiteurs annuels, dont 200 000 immigrants

La France accueille 80 millions de visiteurs par an, dont environ 200 000 immigrants, soit 1 sur 400. Il y a deux manières d'isoler ce flux : compter les titres de séjour d'au moins un an, ou recueillir les déclarations des intéressés sur leur résidence « habituelle » en France.

### Titres de séjour et recensement : le grand écart

En France, le fichier des titres de séjour mesure les entrées légales d'étrangers non européens. Mais la mise à jour des sorties et des décès est tardive ou incomplète, ce qui gonfle le nombre total de titres en cours de validité. Il excède ainsi de 29 % celui des étrangers adultes recensés annuellement par l'Insee : 2,2 millions au lieu d'1,7. Sachant que la couverture des étrangers par le recensement est encore améliorable, l'estimation correcte est à chercher entre ces deux chiffres.

### Pas de registre de population

D'autres pays suivent les va-et-vient des migrants déclarés dans des registres de population. La France n'en dispose pas car le dernier Gouvernement à rendre obligatoire la déclaration du changement d'adresse a été celui de Vichy (1940-1944). Après son abolition à la Libération, les propositions de loi visant à la rétablir ont toutes échoué.



### Des retours très mal connus

»» Les sorties de migrants depuis la France varient entre un quart et un tiers des entrées. Mais, faute de registres de population, cette estimation est fragile. Elle est fondée sur des éléments épars : permis de séjour non reconduits, immigrés ne figurant plus au recensement, migrations au sein de l'Union européenne connues par les enquêtes Emploi, recensements étrangers... L'Insee n'exploite pas ces sources de façon suivie. De gros progrès restent à faire en ce domaine.

### Et le seuil de trois mois ?

»» Un visa touristique expire au bout de trois mois. Au-delà, le séjour en France devient illégal. Mais s'il reste inférieur à un an, le démographe suit les préceptes de l'Organisation des Nations unies (ONU) et le laisse de côté. C'était le cas de la plupart des migrants de transit espérant gagner l'Angleterre depuis Sangatte (Pas-de-Calais). Entrés en France depuis quelques mois, ils n'affectaient pas le nombre total d'immigrés.

### Les registres de population en Europe

»» Avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, la France fait partie des pays sans registres de population. Dans le reste de l'Europe, tout résident déclare son arrivée et son départ dans un registre municipal, qui lui ouvre l'accès aux services sociaux, à l'école, etc. Sources de grande qualité, ces registres sous-estiment cependant les sorties de migrants, tant il est avantageux de rester inscrit.



## Combien d'entrées en France chaque année?

### Environ 210 000 sans les Européens

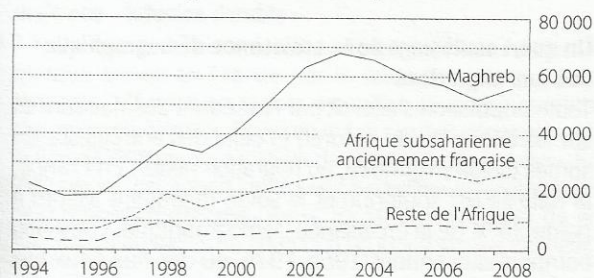
En France, le fichier des titres de séjour permet de dater la première apparition sur le territoire français des migrants réguliers, soit 210 000 entrées par an environ. Il faut y ajouter les migrants originaires de l'Espace économique européen (UE + trois pays de l'Association européenne de libre échange, AELE) qui sont dispensés de titre depuis 2005. Leur flux est estimé à 55 000 d'après les enquêtes de recensement.

Les entrées ont doublé entre 1997 et 2002, sous les Gouvernements Juppé et Jospin. Elles n'ont guère reculé depuis. Le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et la Chine pèsent surtout dans cette progression. Mais la hausse observée au même moment en Europe est plus forte encore, notamment dans les pays méditerranéens et les îles britanniques.

### Des flux juridiquement très contraints

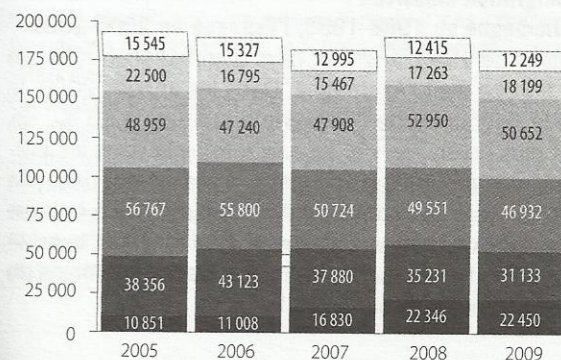
Entrouvert en 2007 (après la loi de 2006 autorisant l'« immigration choisie »), le recrutement direct de travailleurs en France joue un rôle modeste, de même que l'accueil des réfugiés. Viennent en tête les migrations estudiantines et les entrées de plein droit : conjoints de Français et regroupement familial demandé par un étranger. Les lois visant à lutter contre les abus de procédure ont assez peu modifié le volume et la structure des flux.

### Les entrées de migrants africains depuis 1994



Source : Fichier des titres de séjour repris par l'Ined.

### Pour quels motifs immigre-t-on en France?



Sources : Rapport du Gouvernement au Parlement sur la politique migratoire (2011) et rapport du Système d'observation permanente des migrations (Sopemi), OCDE (2011).



## La France, pays d'immigration massive ?

### Un quart seulement de la croissance démographique due aux migrations

Toute population s'accroît par l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel) et celui des entrées sur les sorties (solde migratoire, ou migration nette). En France, la natalité est soutenue et le solde migratoire assure à peine 25 % de la croissance démographique. C'est peu comparé aux années 1955-1975, où des flux deux fois plus forts gonflaient les bidonvilles. Nos voisins (Allemagne, Suisse, Italie, Espagne) ont autant de décès que de naissances. Ils ne peuvent donc croître que par la migration.

#### Immigration massive :

##### **l'Allemagne en 1988-1995, l'Espagne en 2000-2009**

Autour de 1990, le grand pays d'immigration massive en Europe était l'Allemagne. Dans les années 2000, le solde migratoire de l'Espagne a culminé à 15 %, six fois plus qu'en France. La paix retrouvée dans les Balkans et la croissance économique turque ont dégonflé le solde migratoire allemand. La crise a crevé la bulle migratoire espagnole. En hausse vers l'an 2000, le solde migratoire français s'est à nouveau stabilisé à moins de 100 000 migrants par an (1,5 %).

### Non pas une « intrusion massive » mais une « infusion durable »

» » » Un quart de la croissance démographique assurée chaque année en France par le solde migratoire, c'est modeste. Même si on majore ce chiffre pour tenir compte des migrants illégaux. Mais reconduit sur des décennies (et la France a commencé à attirer des migrants dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), cet apport limité suffit à modifier en profondeur la composition du pays. Ainsi, 22 % des habitants de la France ont au moins un parent ou un grand-parent étranger.

### Ne pas nier la réalité mais la situer correctement

» » » La forte présence de l'immigration (y compris la seconde génération) saute aux yeux dans certains habitats. Mais s'imaginer qu'elle tient nécessairement à des flux d'entrée massifs récents est une erreur. Il ne faut pas confondre l'incidence des flux actuels et l'effet à retardement du grand afflux des années 1970 et 1980.

On peut donc souligner, d'un côté, la modeste contribution du solde migratoire à l'essor de la population française et, de l'autre, les mutations qui en résultent. Cela ne nie en aucune façon la réalité de l'immigration : la pression migratoire aux frontières, la progression de certains flux, les pourcentages élevés d'immigrés dans certaines communes ou l'ampleur des problèmes d'intégration.



## Depuis quand la France est-elle un pays d'immigration ?

### Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ...

La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe. Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a fait appel à la main-d'œuvre étrangère car elle manquait de bras pour s'industrialiser. Deux facteurs expliquent cette situation : la baisse de la fécondité entamée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et la saignée des guerres révolutionnaires et napoléoniennes. La France, contrairement à l'Angleterre, l'Irlande, l'Allemagne ou l'Italie, encore en pleine croissance démographique, n'a guère participé au peuplement des Amériques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### ...un flot rarement interrompu

Au XX<sup>e</sup> siècle, la France ne suspend l'immigration que par deux fois en temps de paix. Pendant la Dépression des années Trente, le recrutement des étrangers est découragé, leur accès aux professions libérales interdit. On rapatrie les Polonais de force. Le solde migratoire devient négatif. Cette politique est durcie à l'extrême par la législation xénophobe et antisémite de Vichy (1940-1944).

En juillet 1974, en pleine crise pétrolière, la France emboîte le pas à l'Allemagne en bloquant l'entrée des travailleurs étrangers et de leurs familles. Mais le Conseil d'État rappelle que le regroupement familial est conforme au droit international. Le projet d'organiser le retour d'un million d'Algériens échoue.

### Principales vagues d'immigration en France depuis 150 ans

Belges	1850-1935	Maliens	Depuis 1965
Juifs orientaux	1880-1914	Sénégalais	Depuis 1965
Italiens	1880-1960	Tunisiens	Depuis 1970
Suisses	1920-1930	Malgaches	1970-1985
Arméniens	1920-1935	Vietnamiens	1970-1985
Polonais	1925-1938	Turcs	1970-2000
Espagnols	1936, 1955-1970	Anglais	Depuis 1975
Algériens	Depuis 1945	Chinois	Depuis 1975
Marocains	Depuis 1950	Sri Lankais	1975-1990
Yougoslaves	1960-1980	Cambodgiens	1975-1990
Portugais	1960-1985	Allemands	Depuis 1990
Harkis	1962		

Source : Insee.

### Des musées pour la mémoire et l'histoire

Ellis Island, face à New York, fut la porte d'entrée de 12 millions d'immigrants entre 1892 et 1954. Ouvert au public en 1976, le site offre une présentation très pédagogique de l'arrivée des migrants et de leur « sélection ». Forte de son long passé migratoire, la France s'est dotée en 2007 d'une Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), installée à Paris, au Palais de la Porte dorée. L'exposition permanente, d'une grande richesse, alterne données chiffrées, documents d'archives, témoignages et œuvres d'art. Les expositions temporaires se centrent sur des thèmes (« Immigration et football ») ou des communautés (« Les Polonais en France depuis 1830 »). La Cité travaille étroitement avec les associations, les enseignants et les chercheurs.



## L'Amérique plus accueillante par nature que l'Europe ?

### L'Europe est aussi un continent d'immigration

Les pays de migrants (États-Unis, Canada, Argentine, Australie...) sont-ils par nature plus accueillants que la vieille Europe? C'était vrai au temps des fronts pionniers, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles. Mais dans la décennie 2000, l'Europe a connu un solde migratoire proche de celui des États-Unis et du Canada. Elle est devenue elle aussi un grand continent d'immigration, malgré des législations plus restrictives.

### Des politiques volontaristes pour s'ouvrir à l'immigration

Aucun pays n'est naturellement ouvert à l'immigration. Devenus autochtones, les descendants de migrants ont tôt fait de vouloir refermer la porte derrière eux pour préserver leur « identité ». La défense de la supériorité des natifs (on parle de « nativisme ») a inspiré aux États-Unis l'interdiction de l'immigration asiatique dès 1882. De 1923 à 1965, ils ont mis en place des quotas d'immigration par origine nationale. C'est en changeant de politique, et non en suivant leur pente naturelle, que les États-Unis et le Canada ont aboli les quotas nationaux pour s'ouvrir davantage à l'immigration.

### Des quotas nationaux en guise de quotas ethniques

De 1923 à 1965, les États-Unis imposèrent des quotas d'entrée par pays d'origine. Il s'agissait de figer la répartition nationale des migrants dans la structure recensée en 1890. On favorisait ainsi l'Europe du Nord et de l'Ouest au détriment des Italiens, des Grecs, des Slaves et des Juifs d'Europe centrale (l'immigration hispanique étant encore très faible). Il s'agissait en réalité de quotas ethniques.

### Le programme d'un candidat à la présidentielle

Jeune sénateur, John Kennedy avait publié en 1959 *A Nation of Immigrants*, qui plaidait pour le retour de l'Amérique à son ancienne tradition migratoire. Élu président, il n'eut pas le temps d'abolir lui-même les quotas d'immigration. La décision est revenue à son successeur, Lyndon Johnson, en 1965. Elle a eu pour effet inattendu de favoriser surtout la migration hispanique.

### Le saviez-vous ?

Dans les années 1950-1965, la France accueillait proportionnellement plus de migrants que les États-Unis. Le régime américain des quotas d'admission avait beaucoup limité les entrées.



## Les migrants de l'Union européenne sont-ils des immigrés ?

### De moins en moins « immigrés » dans la perception commune

Depuis 2007, les Européens peuvent changer de résidence au sein de l'Union européenne (UE) sans permis de séjour. Ils peuvent voter aux élections locales et européennes depuis 1992. D'où la tendance à ne pas les considérer comme de « vrais » immigrés. De quels Européens s'agit-il ? Suisses, Norvégiens ou Islandais sont traités comme s'ils faisaient partie de l'UE. Mais l'immigration provenant de certains États entrés dans l'UE en 2004 (dont la Pologne) ou en 2007 (Bulgarie, Roumanie) a été retardée pendant 2 à 7 ans, selon le traité d'adhésion signé par le pays.

### Mais toujours « immigrés » pour les démographes

La définition internationale s'impose à la statistique publique française. Tant que subsistent les frontières nationales en Europe, les Européens qui s'installent dans un autre pays de l'Union – soit près de 2 millions de personnes – modifient bel et bien les soldes migratoires nationaux (différence entre les entrées et les sorties du territoire d'un pays). Ce sont donc des immigrés.

### Intégrés par définition ?

Ces migrants européens ne sont tenus ni d'apprendre le français, ni de signer le contrat d'intégration, ni de prêter serment aux valeurs de la République, comme doivent le faire les immigrés non européens. On les suppose intégrés par définition.

### Du langage officiel au langage populaire

» » » En France, l'administration applique la définition internationale de l'immigration retenue par l'Onu, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et le Haut Conseil à l'intégration. Il en va autrement du discours politique. En juin 2008, par exemple, le président de la République évoqua un taux de chômage des « immigrés » à 23 %, alors que l'Insee annonçait 17 %. À ceux qui s'en étonnaient, l'Élysée expliqua que le président employait « immigrés » au sens « courant et habituel » qu'il prend « dans la réalité quotidienne », à savoir les étrangers et, parmi eux, uniquement les non-Européens. Dans cette approche, le taux de 23 % était exact.

### L'Indonésie en Occident ?

» » » Aux Pays-Bas, la statistique de l'immigration distingue systématiquement Occidentaux et non-Occidentaux (*westerse/niet-westerse*). Mais l'Indonésie, en tant qu'ancienne colonie, est rangée parmi les pays occidentaux.

### Le saviez-vous ?

» » » Le rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur la politique migratoire de la France range habituellement la Turquie, située en majorité sur le continent asiatique, parmi les pays européens.



## Migrations forcées ou migrations volontaires ?

### Les migrations du Sud, souvent des migrations forcées

Persécutions, guerres et famines contraignent les populations touchées à se réfugier dans un pays voisin. La majorité des migrations du Sud sont de ce type. Mais l'Europe a aussi connu ce phénomène avec les guerres de l'ex-Yougoslavie (1991-2001).

Hormis ces cas extrêmes, rester ou partir demeure un choix quand il s'agit d'une migration familiale, d'études ou de travail.

### Et pourtant, le migrant est aussi un stratège

Si démuné soit-il, le migrant conçoit des projets à long terme pour lui-même ou ses enfants. Il s'informe, choisit entre plusieurs pays d'accueil, joue avec les réglementations, tisse des réseaux. De plus en plus, les femmes aussi prennent l'initiative de la migration.

Ces stratégies ont été décrites avec un grand réalisme par des chercheurs de terrain. Des anthropologues américains ont ainsi analysé comment certains migrants se frayent une voie dans le maquis réglementaire en utilisant les ressources du mariage ou de l'adoption. Toute association humanitaire sait que l'assistance aux migrants doit tenir compte de ces stratégies pour ne pas se laisser manipuler.

### Dans quels pays les réfugiés sont-ils principalement hébergés ?

» » » Fin 2010, le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies recensait 11 millions de réfugiés dans le monde (sans compter 15 millions de « déplacés » dans leur propre pays). Les trois quarts ont fui vers un pays limitrophe. Les pays en développement en hébergent 8 sur 10. En tête des pays d'accueil : le Pakistan, l'Iran et la Syrie.

### « C'est la frontière qui fait le contrebandier »

» » » Une course de vitesse est engagée entre, d'un côté, les candidats à la migration qui cherchent souvent à contourner la législation des pays d'accueil et, de l'autre, le législateur désireux de lutter contre les abus. Mais, plus on durcit les procédures, plus on renchérit le prix du passage, la nouvelle réglementation engendrant de nouvelles irrégularités. « C'est la frontière qui fait le contrebandier », dit un proverbe espagnol.

### Le saviez-vous ?

» » » Avant les mouvements de révolte de 2011, la Syrie accueillait entre 1,2 et 1,5 million de réfugiés fuyant la guerre lancée par les États-Unis contre l'Irak en 2003. Pendant la révolution libyenne, la Tunisie et l'Égypte ont accueilli bien plus de réfugiés que tous les pays occidentaux.





## Pourquoi migrer ?

### Mille raisons de ne pas migrer

On tend à l'oublier, la migration internationale reste un phénomène ultra-minoritaire. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) totalise 200 millions d'émigrés dans le monde. Cela représente seulement 3 % de la population mondiale, 6 à 8 % de la population européenne. Dans l'immense majorité des cas, les raisons de ne pas migrer l'emportent sur les raisons de migrer : coût du voyage ou du passage, coût de l'information, compétences difficiles à valoriser dans d'autres sociétés, non-reconnaissance des diplômes, force des liens familiaux et sociaux, connaissance d'une seule langue (unilinguisme), attachement à la patrie. Sans compter l'effet dissuasif des politiques migratoires restrictives.

### Et de bonnes raisons d'y aller

On pourrait penser que les migrants se dirigent naturellement des zones les plus pauvres vers les zones les plus riches, ou des plus peuplées aux moins peuplées, et qu'ainsi ils rétablissent l'équilibre. C'était l'idée d'Adam Smith (1723-1790), le fondateur de l'économie libérale. Mais nombreux sont les contre-exemples. La migration économique est sélective : ce sont les plus dynamiques qui partent, souvent les jeunes déjà dotés d'un certain bagage. L'idée répandue que la générosité de la protection sociale attire les migrants est également démentie : l'Espagne et les États-Unis ont attiré plus de migrants que les États-providence.

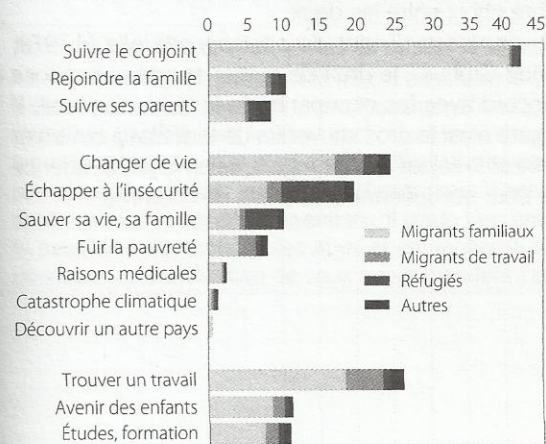
### Les motifs personnels

»»» L'étude des migrations nous apprend que ce ne sont pas les plus misérables qui migrent le plus. Ce sont plutôt ceux qui sont porteurs d'un projet et qui sont dotés d'un minimum de ressources sur le plan humain. Ils veulent valoriser leurs compétences, recherchent la sécurité, ou espèrent un avenir meilleur pour leurs enfants. La distinction entre les facteurs qui poussent à partir (*push factors*) et ceux qui poussent à choisir un pays (*pull factors*) est assez vaine : c'est la différence de potentiel qui joue.

### Travail, famille, études, refuge : les motifs officiels

»»» Le traitement administratif des candidatures au séjour cloisonne les « motifs » : migration économique, regroupement familial, demande d'asile, migration d'études, traitement médical... En réalité, les motifs se chevauchent et il n'est pas rare qu'on les cumule au sein d'une même famille.

### Des motivations multiples : le cas de la France en 2010



Source : Ministère de l'Intérieur, Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants, 2010.



## Peut-on quitter son pays pour s'établir où l'on veut ?

### Un principe formulé dès le XVII<sup>e</sup> siècle

Sous l'Ancien Régime et dans les pays communistes (comme aujourd'hui en Corée du Nord et tout récemment encore à Cuba), c'est en contrôlant les sorties, et non pas les entrées, qu'un État affirmait sa souveraineté. Or « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien », dit la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ce principe remonte à Grotius, le juriste hollandais réfugié à Paris sous Henri IV.

### Complété par Rousseau et par Kant

Rousseau le cite dans le *Contrat social* (1762). Il ajoute que le droit de quitter sa patrie doit aller de pair avec celui de rester pour réclamer un changement de régime. Ce n'est pas l'exil faute de faire entendre sa voix, mais un libre choix entre les deux.

Kant, dans son *Projet de paix perpétuelle* (1795), amende Grotius : le droit de quitter son pays suppose un accord avec les occupants de la terre d'accueil. Il préfigure ainsi le droit souverain de tout État à contrôler l'entrée et le séjour des étrangers, selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

### « Le pas suspendu de la cigogne »

»»» En reprenant ce titre d'un film d'Angelopoulos, le juriste belge Jean-Yves Carlier souligne le paradoxe d'un droit de sortie sans droit d'entrée : vous pouvez lever le pied au-dessus de la frontière sans la liberté de le reposer au-delà. Mais le problème est plus complexe. Le droit de sortir a des limites : un criminel ne peut fuir la justice de son pays. Le droit d'entrer est garanti à certaines catégories de demandeurs par des conventions internationales.

### Pas de droit absolu au séjour

»»» Le Conseil constitutionnel l'a rappelé en août 1993 : la Constitution n'assure pas aux étrangers le droit absolu à séjourner sur le territoire français. Le législateur a le droit de prendre des mesures pour vérifier la régularité du séjour.

### Mais pas non plus de droit absolu de refuser le séjour

»»» L'État ne dispose pas du droit absolu de refuser le séjour. Il est lié par les conventions internationales qu'il a signées. Certaines garantissent le libre choix du conjoint, le droit de vivre en famille et le droit d'asile. L'État doit honorer sa signature et autoriser les entrées d'immigrés, liées à ces droits, protégées par des conventions. Il garde bien entendu la possibilité de contrôler les abus et de vérifier la réalité du risque de persécution de ceux qui demandent l'asile.



## Les Français émigrent-ils ?

### Un comptage qui ne peut se faire qu'à l'étranger

Le solde migratoire dépend des entrées et des sorties d'étrangers mais aussi des expatriations et des retours de Français. À solde constant, une hausse des expatriations pourrait effacer une hausse équivalente de l'immigration étrangère. Comment le savoir en l'absence d'un registre des entrées et sorties ? Les Français de l'étranger ne sont pas tous immatriculés dans les consulats. Seul moyen : les compter dans les recensements ou registres du monde entier.

### Une expatriation encore limitée

L'OCDE l'a fait pour les recensements effectués autour de 2000. Surprise : le taux d'expatriation de la France est parmi les plus faibles d'Europe. La fuite des cerveaux, tant redoutée, reste limitée : 4,3 % des Français diplômés du supérieur vivent à l'étranger, contre 12,1 % des diplômés britanniques ! Outre les pays voisins, les expatriés français optent surtout pour les États-Unis et le Canada.

### Une tendance ancienne

Rares sont les régions de France qui ont participé au peuplement des deux Amériques. Outre le Québec, on peut citer la colonie basque de Montevideo et Buenos Aires (Argentine), les pêcheurs bretons à Terre-Neuve, les colporteurs de tissu de Barcelonnette installés au Mexique entre 1840 et 1910.



### L'expatriation des Français en 2000 : une des plus faibles d'Europe

Pays	(a)	(b)	Pays	(a)	(b)
Malte	23,8	—	Italie	4,6	4,8
Irlande	20,8	24,7	Pays-Bas	4,5	7,3
Chypre	19,3	39,7	Allemagne	4,3	5,5
Albanie	19,0	—	Belgique	4,1	6,2
Portugal	13,0	9,8	Pologne	3,9	9,3
Luxembourg	8,1	—	Danemark	3,8	6,8
Bulgarie	8,0	6,5	Roumanie	3,6	8,8
Grèce	7,2	8,2	Hongrie	3,6	8,9
Suisse	6,8	9,6	Norvège	3,3	4,7
Roy.-Uni	6,4	12,1	Suède	2,8	4,7
Finlande	5,9	6,7	France	2,3	4,3
Autriche	5,0	9,7	Espagne	2,2	2,5

Taux d'expatriation : (a) des 15 ans ou plus, (b) des diplômés du supérieur  
Source : OCDE.

### Peu de candidats français pour peupler les colonies

Entamée en 1534, la migration française vers le Canada s'est tarie après la guerre de Sept ans (1756-1763). Les 7 millions de Québécois actuels descendent donc en majorité des 70000 colons recensés en 1760, qui se sont reproduits sur place avec une fécondité record.

Après la conquête de l'Algérie en 1830, l'armée peinait à tenir le territoire et voulait passer le relais aux colons. Sans grand succès. D'où l'appel aux Espagnols des Baléares ou du pays Valencien (dès 1835), puis la décision de franciser d'office les 35000 juifs vivant sur place (décret Crémieux de 1870).



## Demander l'asile : pourquoi ? comment ?

### La Convention de Genève : une approche individuelle

La Convention de Genève de 1951 protège tout individu ayant fui son pays parce qu'il craint « avec raison » d'être persécuté pour sa race, sa religion, sa nationalité, son groupe social ou ses opinions politiques.

Faire partie d'une minorité maltraitée (comme les femmes exposées à l'excision ou au mariage forcé) ne suffit pas : il faut établir le caractère *actuel* et *personnel* de la persécution. D'où la tendance des demandeurs à ajuster leur récit en conséquence.

### Un parcours semé d'embûches

Depuis 1992, la police des frontières peut placer en « zone d'attente » l'auteur d'une demande d'asile « manifestement infondée » et lui refuser l'entrée.

S'il est admis au séjour, il est libre de ses mouvements. En attendant la réponse de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) à sa demande d'asile, il perçoit 10,83 euros par jour. Il n'est pas autorisé à travailler, sauf cas exceptionnels. Les centres d'hébergement spécialisés étant débordés (20 000 places pour 40 000 demandes), les demandeurs d'asile, notamment les familles, peuvent être logés à l'hôtel. Les autorités françaises chiffrent à 500 millions d'euros le coût total de leur accueil.

### Dublin I et II, de quoi est-il question ?

» » » Depuis 1997, la France applique la Convention de Dublin. Elle a été conçue pour empêcher un demandeur d'asile de solliciter plusieurs États. Son dossier doit être traité par le premier pays d'entrée, d'où la surcharge des pays situés en première ligne (Grèce, Chypre, Malte...). Le Règlement Dublin II (2003) a créé une base d'empreintes digitales (Eurodac) qui traque les demandes multiples.

### Le poids des décisions en appel

» » » La France a tenu à contrebalancer le caractère universel de la protection des réfugiés par un contrôle national. Il est confié à l'Ofpra, qui rejette 85 % des demandes. Le lien avec le droit international est assuré par une juridiction d'appel, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Après recours, environ 1 demande d'asile sur 3 est acceptée.

### Que sont des « pays sûrs » ?

» » » Pour la loi française, un pays d'origine est « sûr » s'il « veille à respecter » les principes de l'État de droit et les droits de l'homme. La demande d'asile est alors traitée selon une « procédure prioritaire » qui ne donne pas droit au séjour. La liste des pays sûrs est établie par l'Ofpra, qui retire ou ajoute périodiquement des pays en fonction de l'évolution des situations politiques. Le Conseil d'État l'a plusieurs fois rectifiée.

### Le saviez-vous ?

» » » Des juges américains ont validé, pour la première fois en 1994, les demandes d'asile de couples chinois fuyant un « planning familial coercitif » contraire à la « liberté de procréation ». Un motif non reconnu en France.



## France, terre d'asile?

### La France très demandée

La France est la terre d'asile la plus désirée d'Europe. Sur les 236 000 demandes visant l'Union des 27 en 2010, elle en a reçu 47 000, soit 20 %.

Mais, eu égard à sa population, cette « pression » reste faible. Avec 8 demandeurs pour 10 000 habitants (0,8 pour mille), elle est loin derrière la Suède et la Norvège (33 pour mille), sans parler des pays insulaires (Chypre et Malte).

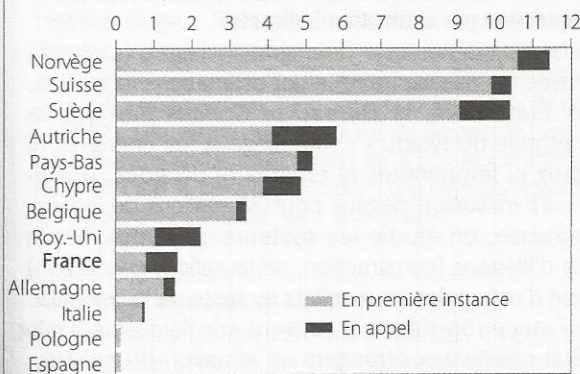
### Mais sept fois moins accueillante que la Norvège

La France est-elle « le pays le plus généreux d'Europe pour l'asile » ? Nullement. Elle a reconnu 10 400 réfugiés en 2010 (kosovars, russes, congolais, bangladais, sri-lankais, géorgiens, haïtiens...), ce qui la situe au troisième rang après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Mais, en proportion de leur population, la Norvège est sept fois plus généreuse que la France ; la Suisse et la Suède six fois plus ; l'Autriche et les Pays-Bas trois fois.

### 1 % des réfugiés du monde

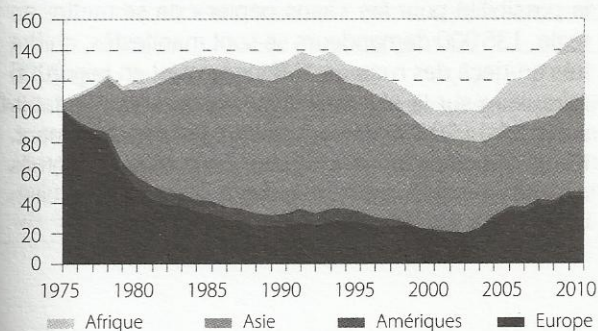
De tous les pays industrialisés, c'est l'Allemagne qui compte le plus de réfugiés sur son territoire : près de 600 000 en 2010. Suivent les États-Unis (265 000) et le Royaume-Uni (238 000). La France en accueille 150 000, soit 1 % des 15 millions de réfugiés recensés dans le monde. Guère plus que son poids dans la population mondiale.

Les flux de nouveaux réfugiés, ramenés à la population des pays d'accueil (2010)\*



\* Nombre de décisions positives d'accueil des demandeurs d'asile en 2010, pour 10 000 habitants. Source : Eurostat, 2011.

D'où viennent les réfugiés installés en France?\*



\* Nombre de réfugiés présents en France depuis 1975, par continent d'origine, en milliers. Source : Ofpra, 2011.



## Peut-on chiffrer l'immigration illégale ?

### Uniquement par estimation indirecte

On ne peut dénombrer l'immigration illégale (sans visa ou avec un visa expiré) que par estimations indirectes. Aux États-Unis, le *Bureau of Census* pratique la « méthode du résidu » : sont illégaux les immigrés ni légaux ni temporaires ni repartis ni décédés. Résultat : 11 millions d'illégaux pour 38 millions de légaux. En Suisse, on étudie les secteurs qui emploient le plus d'illégaux (construction, restauration, confection) avant d'extrapoler les résultats au reste de la société... En France, on s'appuie souvent sur l'aide médicale d'État offerte aux étrangers en situation irrégulière : 200 000 prestations en 2010. C'est seize fois moins que les 3,6 millions d'étrangers.

### Le maigre bilan des régularisations

Autre source, les régularisations françaises de 1981 et de 1997. À chaque fois que le Gouvernement a ouvert la possibilité pour les « sans papier » de se mettre en règle, 135 000 demandeurs se sont manifestés, chiffre très en-deçà des rumeurs. Même constat en juin 2006 (circulaire sur la régularisation des parents d'enfants scolarisés) : 20 000 demandes enregistrées seulement. L'exigence de parler français pour les parents concernés a éliminé beaucoup d'entre eux. En juillet 2006, le bilan des demandes satisfaites s'est élevé à 6 000.

### L'« appel d'air » des régularisations : exemples étrangers

>>> En 1986, le président Reagan régularise 2,7 millions de migrants illégaux. S'ensuit-il un appel d'air (*magnet effect*)? Très peu dans les premières années, davantage par la suite. Sous l'afflux des migrants, l'Espagne a régularisé en masse : 133 000 personnes en 1991, 400 000 en 2000, 575 000 en 2005. Une étude de l'Université de Saragosse a conclu que, trois ans après 2005, l'essor de la population immigrée excédait de 8 % celui observé dans des pays comparables. Un appel d'air sensible, sans être massif.

### Régulariser en masse ou « au fil de l'eau » ?

>>> La régularisation zéro est irréaliste. Il reste alors deux options : réduire par une régularisation massive les demandes rejetées de longue date, ou légaliser « au fil de l'eau » les migrants ayant acquis des attaches sur place. Une variante de la seconde option est la régularisation « au cas par cas », prônée dans le Pacte européen sur l'immigration de 2008. Mais, si elle reste homéopathique, elle recrée les conditions du premier cas de figure.

### L'Espagne, un cas unique en Europe

>>> Une loi-cadre de 1985 oblige les mairies à enregistrer tous les résidents, y compris les migrants sans permis, afin de leur ouvrir l'accès à l'école et aux soins. La police ne s'en mêle pas. Du coup, le surcroît des inscriptions locales sur les titres de séjour permet d'estimer l'immigration illégale.